

Positionner les travaux de la CCE sur
l'évaluation des liens entre le commerce
et l'environnement au cours de la
prochaine décennie :
Résultats de la table ronde de spécialistes

Document de travail Préparé pour
la réunion des hauts fonctionnaires
de l'environnement et du commerce

Secrétariat de la Commission
de coopération environnementale
Novembre 2008



Le présent document de travail a été préparé par Karel Mayrand, Marc Paquin et Sarah Gagnon-Turcotte du Centre international Unisféra pour le compte du Secrétariat de la Commission de coopération environnementale. Les renseignements qu'il renferme sont l'entière responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la CCE ou des gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Le contenu du présent document peut être reproduit, en partie ou en totalité, sous n'importe quelle forme à des fins éducatives et sans but lucratif, et ce, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une autorisation du Secrétariat de la CCE, pourvu que la source de l'information soit mentionnée. La CCE aimerait recevoir une copie de toute publication ou de tout matériel qui est inspiré du présent document.

Commission de coopération environnementale
393, rue St-Jacques Ouest, Bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
info@cec.org — www.cec.org

© Commission de coopération environnementale, 2008

Détails sur la publication

Type de publication : *Document d'information*

Date de publication : *Novembre 2008*

Langue d'origine : Anglais

Processus d'examen et d'assurance de la qualité :

Examen par les Parties : du 10 septembre au 8 octobre 2008

08.24b

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
I. Évolution du contexte du commerce et de l'environnement depuis 1994	2
II. Moteurs de changement futurs dans le domaine du commerce et de l'environnement.....	4
III. Enjeux clés pour la CCE en vue de l'atteinte des objectifs de l'ANACDE.....	7
IV. Obtenir la participation des intervenants clés et éclairer les politiques au cours de la prochaine décennie	12
Conclusion	20
Annexe I : Liste des spécialistes interviewés	23
Annexe II : Questions posées aux spécialistes.....	25

INTRODUCTION

La Commission de coopération environnementale (CCE) a acquis une réputation de premier ordre pour ses travaux rigoureux et innovants dans des domaines tels que l'agriculture, l'énergie, les instruments économiques et autres. Après plus de dix ans d'existence, la CCE souhaite faire le bilan de ces réalisations et déployer son expertise et ses ressources dans l'avenir afin de demeurer la référence nord-américaine et mondiale dans le secteur de la recherche et des conseils stratégiques sur le commerce et l'environnement.

Parallèlement au IV^e symposium nord-américain sur l'évaluation des effets environnementaux du commerce : les services et l'environnement, la CCE a organisé une table ronde de spécialistes afin d'examiner dans quels domaines elle pourrait faire porter ses travaux en fonction des nouveaux enjeux que suscitent l'environnement et le commerce. Cette activité, qui a eu lieu le 24 avril 2008, a réuni un groupe de spécialistes qui ont discuté de ces questions et formulé des recommandations concrètes pour orienter les travaux de la CCE sur les effets environnementaux du commerce et orienter l'élaboration du plan stratégique 2010-2015 de la Commission.

Le présent document fournit un résumé des discussions que les spécialistes ont eues durant la table ronde, et s'appuie sur les entrevues réalisées avec 24 éminents spécialistes nord-américains et internationaux¹. Le document a pour but de définir les principaux moteurs de changement des liens entre le commerce et l'environnement au cours de la prochaine décennie ainsi que les nouveaux enjeux que la CCE devrait prendre en considération, et d'évaluer la pertinence de la CCE et l'influence qu'elle exerce sur l'élaboration de politiques. Il vise également à déterminer les questions auxquelles la CCE pourrait s'intéresser dans les années à venir dans les secteurs du commerce et de l'environnement, et à explorer les buts, les objectifs et les publics que la CCE doit cibler pour s'acquitter de sa mission.

Le rapport est divisé en cinq sections qui suivent étroitement la structure du questionnaire d'entrevue². La section I examine l'évolution du contexte du commerce et de l'environnement en Amérique du Nord depuis l'entrée en vigueur de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) en 1994 et analyse l'impact de ces changements sur le rôle de la CCE. La section II analyse les moteurs de changement au niveau des liens entre le commerce et l'environnement afin de prévoir leur évolution durant la prochaine décennie. La section III répertorie les nouveaux enjeux ainsi que les enjeux qui, selon les spécialistes interviewés, revêtent une importance

¹ La liste des spécialistes interviewés est fournie à l'annexe I.

² Le questionnaire d'entrevue est fourni à l'annexe II.

particulière aujourd'hui ou sont susceptibles d'être importants dans les années à venir. La section IV examine ce que la CCE peut faire pour obtenir une plus grande participation des principaux intervenants et éclairer l'élaboration de politiques. Enfin, la section V propose des approches pour l'examen de ces questions de même que des méthodes de mesure du rendement de la CCE. En conclusion, on fait état des sujets qui ont été examinés plus en profondeur lors de la table ronde.

I. ÉVOLUTION DU CONTEXTE DU COMMERCE ET DE L'ENVIRONNEMENT DEPUIS 1994

Le contexte commercial et environnemental dans lequel s'effectue la mise en application de l'ANACDE et dans lequel la CCE exerce ses activités a évolué depuis 1994. L'intégration économique s'est intensifiée à l'échelle nord-américaine. Par ailleurs, la connaissance générale des liens entre le commerce et l'environnement s'est accrue considérablement, en grande partie grâce aux travaux de la CCE. Par ailleurs, les connaissances sur les liens entre l'accroissement du commerce et l'environnement ont évolué à mesure que de nouvelles préoccupations environnementales sont apparues et que le secteur privé a joué un rôle plus important à l'égard des questions environnementales. La présente section résume les opinions des spécialistes sur ce contexte changeant.

En ce qui a trait aux éléments de changement du contexte dans lequel la CCE évolue, le premier et le plus évident est que l'ALÉNA, dont la mise en œuvre venait à peine de débiter au cours des premières années d'existence de la CCE, est maintenant presque entièrement mis en œuvre par les trois Parties. Au cours des 14 dernières années, le Canada, le Mexique et les États-Unis sont passés du stade de la mise en œuvre d'un nouvel accord régional de libre-échange au stade d'une **intégration économique intensifiée**. Le rôle de la CCE doit donc évoluer en fonction de ce nouveau contexte.

Il est de plus en plus difficile d'isoler la part des échanges commerciaux découlant directement de l'ALÉNA. Il faut donc adopter une approche plus globale, qui examine tant l'intégration économique que les questions environnementales. L'ANACDE fournit un cadre souple permettant cette perspective élargie.

Dans ce contexte d'intégration économique accrue, la coopération environnementale devient de plus en plus pertinente. Les spécialistes reconnaissent que, même si une conception continentale de l'économie

émerge lentement, en particulier dans le milieu des affaires, elle demeure absente pour ce qui est de l'environnement. Ils font ressortir l'absence d'une approche continentale de la gestion environnementale, à l'exception de quelques projets dans le domaine de la conservation de la biodiversité. L'objectif de l'ANACDE visant à favoriser la collaboration entre les trois pays signataires de l'ALÉNA dans le domaine du commerce et de l'environnement n'a donc pas encore été complètement réalisé. Faits particulièrement pertinents à cet égard, les rapports entre la CCE et la Commission du libre-échange (CLÉ) créée en vertu de l'ALÉNA sont peu importants et les questions relatives au commerce et à l'environnement sont examinées la plupart du temps de façon séparée au niveau de l'établissement des politiques. Dans l'ensemble, la coopération environnementale accuse un retard sur l'intégration économique en Amérique du Nord.

Au cours des quinze dernières années, la CCE a aidé à faire mieux comprendre **les liens entre le commerce et l'environnement** en Amérique du Nord par le biais de ses propres études et des études présentées lors des quatre symposiums qu'elle a organisés sur diverses questions se rapportant à l'économie et à l'environnement. La CCE a créé des méthodologies visant à évaluer les effets du commerce sur l'environnement et démontré l'existence de liens inhérents et importants entre le commerce et l'environnement. Les craintes exprimées avant l'adoption de l'ALÉNA voulant que cet accord donne lieu à une « sous-enchère » en Amérique du Nord et à la création de refuges pour pollueurs à l'échelle continentale, ont été en grande partie infirmées grâce aux recherches menées par le secteur de programme de la CCE relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce. La CCE a publié des études qui rassemblaient de l'information sur les impacts environnementaux de l'ALÉNA, ce qui a permis d'atténuer la crainte que le commerce ait un impact néfaste sur l'environnement. Enfin, les études de la CCE montrent également que, dans bien des cas, les effets sur l'environnement sont déterminés par les politiques et tributaires du contexte institutionnel qui existe dans les trois pays. Cette meilleure compréhension a contribué à la création d'un débat plus poussé sur le commerce et l'environnement et à la réorientation du programme de recherche sur les enjeux de seconde génération concernant les liens entre l'environnement et le commerce.

Par ailleurs, la compréhension des liens entre le commerce et l'environnement a évolué dans le contexte des **nouveaux enjeux environnementaux**. Alors que, auparavant, le commerce et l'environnement étaient vus comme ayant des objectifs opposés, on reconnaît maintenant les occasions avantageuses pour tous qui sont créées par le commerce à l'échelle nord-américaine. De plus, les entreprises participent plus activement à la protection de l'environnement. Au cours des dernières années, on a assisté à l'émergence d'initiatives vigoureuses axées sur la responsabilité sociale des entreprises ainsi que de normes et de

systèmes de certification d'initiative privée telles que la norme du *Forest Stewardship Council* (FSC, Conseil d'intendance des forêts) ou le système d'évaluation des bâtiments écologiques LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), mis au point par le *U.S. Green Building Council* (USGBC, Conseil du bâtiment écologique des États-Unis).

Parallèlement, l'idée que la société civile a des enjeux liés au commerce et à l'environnement a évolué à mesure que de nouvelles questions liées aux échanges et des nouvelles préoccupations environnementales sont apparues. L'attention du public s'est déplacée à plusieurs reprises – des refuges pour pollueurs au milieu des années 1990 aux règles sur l'investissement plus tard dans cette décennie, et du maïs transgénique au début des années 2000 aux changements climatiques aujourd'hui. La libéralisation des échanges et la mondialisation (et plus particulièrement l'ALÉNA), qui constituaient la préoccupation numéro un de la société civile au milieu des années 1990, ont graduellement descendu dans la liste des grandes préoccupations environnementales au cours de cette période. D'autres questions, telles que les changements climatiques, la pollution atmosphérique, les habitudes de consommation et la conservation de l'eau et de la biodiversité, sont maintenant en tête de liste des préoccupations du public. Paradoxalement, les problèmes environnementaux liés au commerce ont perdu du terrain dans l'opinion publique au moment même où la sensibilisation environnementale a pris de l'ampleur.

Il faudra peut-être revoir les priorités de la CCE en fonction de ce nouveau contexte, c'est-à-dire l'intégration économique accrue, un programme de recherche élargi et de nouvelles préoccupations environnementales. La CCE doit également, dans une perspective d'avenir, définir les moteurs de changement actuels et futurs afin d'anticiper les enjeux commerciaux, économiques et environnementaux de demain, suivre le rythme de l'évolution de la situation et conserver sa pertinence pour les intervenants.

II. MOTEURS DE CHANGEMENT FUTURS DANS LE DOMAINE DU COMMERCE ET DE L'ENVIRONNEMENT

S'il est difficile de prévoir les tendances et les événements qui détermineront ce que sera la prochaine décennie, ainsi que leur impact sur le lien entre le commerce et l'environnement, ou à tout le moins de prédire avec précision leur orientation et leur ampleur, nous savons que certains moteurs de changement actuels et émergents vont avoir des répercussions considérables

sur les liens entre le commerce et l'environnement durant cette période. Les spécialistes consultés lors de la préparation du présent rapport ont défini cinq grands moteurs de changement pour la prochaine décennie : 1) les changements climatiques et l'énergie; 2) les normes environnementales et le protectionnisme écologique; 3) le changement des habitudes de consommation et de production; 4) la mondialisation accélérée et l'essor de l'Inde et de la Chine; 5) l'opinion publique.

Une forte proportion des spécialistes consultés estime que les changements climatiques et l'énergie constitueront les moteurs de changement les plus importants au cours de la prochaine décennie. En raison de son impact sur l'énergie, les transports et l'agriculture (biocarburants), la politique sur les changements climatiques aura des effets considérables sur nos économies. L'établissement des prix du carbone, que ce soit par les taxes sur le carbone ou les systèmes de plafonds et d'échange, affectera la compétitivité et les courants d'échanges. On connaît encore très peu l'effet de ces changements alors que les entreprises, les pouvoirs publics et les citoyens s'engagent rapidement dans une ère de réduction mondiale des émissions de carbone, certains avec réticence, d'autres de manière proactive.

La politique climatique et l'établissement des prix du carbone ne sont plus uniquement des scénarios possibles : ils sont devenus une réalité et vont probablement alimenter le débat sur la relation commerce-environnement, et peut-être même engendrer des différends commerciaux. Au cours des prochaines années, on assistera à un compromis précaire entre les questions de compétitivité d'une part et la politique internationale sur les changements climatiques d'autre part, alors qu'on entreprendra la dernière étape des négociations en vue d'établir le régime post-Kyoto. Compte tenu de l'intégration énergétique accrue en Amérique du Nord et des questions de compétitivité au sein du territoire visé par l'ALÉNA et avec d'autres pays, les trois pays devront s'attaquer à ce problème de manière concertée.

En effet, si les politiques sur les changements politiques se multiplient en Amérique du Nord et dans le monde, il en est de même des coûts de transaction et des risques encourus par les entreprises nord-américaines. C'est pourquoi les entreprises réclament de plus en plus un cadre stratégique cohérent et prévisible sur les changements climatiques qui leur permettra de conserver leur compétitivité tout en s'adaptant à un marché mondial dans lequel les émissions de carbone sont limitées. Conscients de cette situation, les États et provinces ont commencé à élaborer des politiques conjointes sur les changements climatiques. Ce faisant, ils contribuent d'ores et déjà à modifier le cadre des affaires et des échanges en Amérique du Nord.

Outre son influence sur la compétitivité, la politique climatique peut également accroître le risque de différends commerciaux, notamment avec l'Europe, si elle donne lieu à l'introduction de mesures qui sont assimilées dans une trop grande mesure au protectionnisme écologique, par exemple les propositions visant à imposer des taxes sur le carbone pour les biens importés ou à établir des préférences en fonction du contenu en carbone des produits ou des sources d'énergie. Ces différends peuvent opposer non seulement l'Amérique du Nord et l'Europe, mais aussi les partenaires de l'ALÉNA, par exemple avec l'introduction de nouvelles exigences sur le contenu en carbone de certaines sources de pétrole, les sables bitumineux, par exemple.

Un deuxième moteur de changement défini par les spécialistes est l'introduction d'un nombre accru de **normes environnementales**, tant publiques que privées, soutenue par la demande grandissante de biens et de produits durables. Ces nouvelles mesures peuvent cependant donner lieu à une nouvelle forme de protectionnisme écologique. Les normes environnementales sont de plus en plus importantes dans l'agriculture, l'exploitation des forêts et d'autres secteurs liés aux ressources naturelles, et elles vont probablement apparaître et se multiplier dans les secteurs de l'énergie et du climat. Le croisement des normes environnementales et du commerce soulève des questions de compétitivité, d'accès au marché, de coûts de transaction et de gestion du risque, et peut également raviver certains aspects de l'ancienne controverse à propos du protectionnisme écologique et des méthodes de production et de transformation.

Le changement des **habitudes de consommation et de production** en Amérique du Nord et dans le monde constitue un troisième moteur de changement. De plus en plus, les clients et les entreprises deviennent, de par leurs préférences d'achats, d'importants moteurs de changement. La combinaison de la responsabilité sociale des entreprises et de la demande des clients a créé un cercle vertueux d'amélioration continue des habitudes de consommation et de production. Fait intéressant, cette *surenchère* s'est formée essentiellement sans intervention notable des pouvoirs publics, mais elle contribue néanmoins à modifier le contexte général de la production et de la consommation – et la configuration des échanges – dans bien des secteurs.

Le quatrième moteur de changement est l'**accélération** de la mondialisation et **l'émergence de la Chine et de l'Inde**. Cet environnement économique international crée de nouveaux défis dans le domaine du commerce et de l'environnement. La demande internationale accrue influe sur le prix des ressources naturelles et exerce des pressions plus grandes sur les écosystèmes dans certaines régions. Les écarts entre les normes environnementales des économies émergentes – notamment en Chine et en Inde – où elles sont particulièrement laxistes, et celles très rigoureuses de l'Union européenne, ont

des répercussions considérables sur la compétitivité des économies nord-américaines. Par ailleurs, la question du protectionnisme vert fait encore l'objet de débat dans le cadre des négociations commerciales internationales. Ces tendances internationales pourraient propulser de nouveaux problèmes liés aux échanges et à l'environnement au premier plan des préoccupations des citoyens.

Le cinquième moteur de changement est **l'opinion publique**, qui peut fluctuer au gré des nouveaux événements ou des nouvelles tendances. Puisque l'environnement se classe systématiquement parmi les plus grandes préoccupations du public depuis quelques années, et vu le potentiel de nouveaux différends commerciaux reliés à l'environnement, l'opinion publique pourrait devenir opposée au commerce. Qui plus est, la demande accrue de politiques et de règlements liés aux changements climatiques et à l'environnement peut accélérer l'adoption de modifications réglementaires et modifier la configuration des échanges en conséquence.

Enfin, selon certains spécialistes, la rareté de l'eau, la santé environnementale, les changements technologiques, la démographie et la gouvernance mondiale constituent d'autres importants moteurs de changement. Même s'il est impossible d'étudier ces questions de manière exhaustive dans le cadre du présent document, il convient de souligner qu'elles risquent d'influer sur la relation entre le commerce et l'environnement au cours de la prochaine décennie.

III. ENJEUX CLÉS POUR LA CCE EN VUE DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'ANACDE

Lorsqu'on leur a demandé quels étaient les enjeux qui, selon eux, seraient au cœur des liens entre le commerce et l'environnement au cours de la prochaine décennie, les spécialistes consultés lors de la préparation du présent rapport ont défini des enjeux qui étaient au premier rang des travaux de la CCE ces dernières années ainsi que de nouveaux enjeux qui se dessinent. Certains enjeux, comme les changements climatiques, sont en progression, tandis que d'autres, comme les règles d'investissement ou les refuges pour pollueurs, perdent du terrain. La présente section présente les enjeux les plus pertinents selon les spécialistes. Le tableau ci-après énumère les dix enjeux clés, dans l'ordre établi par les spécialistes.

Tableau. Les dix enjeux clés

1	Énergie	9,4
2	Changement climatique et commerce du carbone	9,3
3	Prix des ressources naturelles	7,7
4	Agriculture et alimentation	7

5	Eau	---
6	Habitats et biodiversité	7
7	Compétitivité	6,9
8	Technologies propres	6,8
9	Habitudes de consommation	6,7
10	Transports	6,5

Selon 20 des 24 spécialistes, **les changements climatiques et l'énergie** représentent soit un important moteur de changement de l'économie mondiale et de l'environnement, soit l'un des enjeux les plus importants que la CCE devrait examiner au cours de la prochaine décennie. Par ailleurs, selon la moitié des spécialistes, le changement climatique et l'énergie devraient figurer au nombre des trois plus grandes priorités de la CCE. Ces questions sont considérées comme des enjeux généraux qui agiront sur la croissance économique et la configuration des échanges au cours de la prochaine décennie et, par conséquent, constituent des moteurs de changement inévitables ainsi que des paramètres clés déterminant les liens entre le commerce et l'environnement.

La compréhension des liens entre **les changements climatiques** et les politiques commerciales et entre la politique climatique, la politique énergétique, les profils de croissance et la compétitivité des échanges constitue une grande priorité de recherche à laquelle devront s'attaquer les institutions crédibles. Cela dit, étant donné qu'un grand nombre d'ONG, de groupes de réflexion et de centres de recherche axent leurs ressources sur les changements climatiques et l'énergie, la CCE doit concentrer son expertise dans les domaines où elle compte le plus, dont la relation entre les échanges et les changements climatiques, et produire des études axées sur les politiques qui seraient adaptées aux intérêts et aux spécificités nord-américains à mesure que la région progresse vers une économie mondiale dans laquelle les quantités de carbone sont limitées. La Commission, en tant qu'organisme rassembleur, pourrait également solliciter la participation des organisations et dirigeants sectoriels et régionaux en vue de définir des solutions nord-américaines aux problèmes associés aux changements climatiques.

Par ailleurs, d'un bout à l'autre de l'Amérique du Nord, les États, les provinces et les villes ont commencé à adopter des mesures de réduction des émissions de carbone afin de lutter contre les changements climatiques. Les outils et systèmes utilisés pour atteindre ces réductions sont nombreux et varient entre les administrations. Cette situation pourrait provoquer des différends commerciaux ou des distorsions du marché. Dans ce contexte, bien des spécialistes pensent qu'il faut absolument mesurer l'impact des réductions des émissions de carbone sur la compétitivité, favoriser le partage et la promotion des politiques et pratiques exemplaires entre les intervenants en Amérique du Nord et formuler des recommandations pour l'élaboration de politiques qui

réduiront les risques de différends et de distorsions associés aux politiques d'approvisionnement écologique ou aux rajustements des taxes sur le contenu en carbone des biens échangés, par exemple. Qui plus est, la CCE pourrait contribuer à la mise en œuvre unifiée d'une structure de plafonds d'émissions et d'échange correspondant aux besoins des pays nord-américains et permettant l'application de politiques d'établissements des prix du carbone compatibles à l'échelle de la région.

L'adaptation aux changements climatiques est un domaine où la CCE pourrait également apporter une contribution. Il est de plus en plus nécessaire d'évaluer les impacts potentiels des changements climatiques sur l'économie de l'Amérique du Nord, plus précisément sur les ressources naturelles, l'eau, l'agriculture, les infrastructures, les transports, de même que certains secteurs importants sur le plan stratégique et qui sont les plus vulnérables aux changements climatiques. La CCE pourrait en outre répertorier et diffuser les pratiques d'adaptation exemplaires dans des secteurs clés, ou des mesures de préparation aux situations d'urgence, par exemple.

L'énergie sera également au croisement du commerce et de l'environnement au cours des prochaines années, alors que la combinaison du coût élevé de l'énergie et des politiques climatiques provoquera des changements importants dans l'organisation du secteur énergétique en Amérique du Nord. Dans le contexte actuel d'intégration énergétique accrue, la question des subventions pourrait également devenir plus importante; il faut également définir les priorités en ce qui a trait aux utilisations et au prix de l'énergie. Enfin, il faut absolument mettre l'accent sur les politiques dans ce domaine pour appuyer l'intégration énergétique continue à l'échelle continentale et pour éviter de mener des actions ponctuelles ou incohérentes.

Puisque la plupart des solutions aux changements climatiques seront associées à l'élaboration et à la promotion de **technologies propres**, en particulier dans le domaine de l'énergie, la place importante que les spécialistes donnent aux changements climatiques propulse l'énergie propre au sommet des dix plus grands enjeux auxquels la CCE doit s'intéresser. À mesure que les prix de l'énergie augmentent et que des politiques liées au carbone sont adoptées, les technologies propres, considérées comme un coût à court terme, deviendront un avantage concurrentiel qui améliore la productivité et réduit les responsabilités et les risques. En effet, la capacité de s'adapter aux changements climatiques, de réduire la consommation de combustibles fossiles coûteux et d'opter pour des technologies moins polluantes stimulera la productivité et la compétitivité nord-américaines. Outre l'amélioration de la sécurité énergétique de la région, cela permettra également à l'Amérique du Nord de faire face aux pressions accrues résultant de l'application de normes environnementales plus rigoureuses à l'échelle mondiale. L'élaboration de

l'ensemble approprié de politiques et d'incitatifs fiscaux et économiques visant à encourager l'adoption des nouvelles technologies peut devenir une condition essentielle au maintien de la compétitivité de l'Amérique du Nord. En outre, la promotion et la diffusion de technologies non polluantes pourraient créer de nouveaux débouchés tout en améliorant les résultats pour l'environnement.

La recherche dans ce domaine doit d'abord se concentrer sur les meilleures technologies, puis sur les meilleures politiques et mesures d'incitation pour promouvoir leur utilisation. L'utilisation des biocarburants ou d'autres combustibles en remplacement des combustibles fossiles, par exemple, soulèvera de nombreuses questions qu'il faudra examiner de manière plus approfondie pour ne pas créer de nouveaux impacts nuisibles sur l'environnement. Il faudrait examiner les questions de l'utilisation des terres, des prix des denrées agricoles et de la sécurité alimentaire, ainsi que des sources d'eau et d'énergie nécessaires pour produire les différents types de biocarburants dans le contexte d'un marché des biocarburants en plein essor en Amérique du Nord.

La compétitivité et les obstacles environnementaux au commerce susciteront encore un vif intérêt au cours des prochaines années. Un grand nombre de spécialistes estiment donc que la CCE doit s'intéresser davantage aux tendances internationales qui risquent d'affecter les enjeux suscités par l'environnement et le commerce en Amérique du Nord. Cela comprend, par exemple, le suivi des nouvelles normes environnementales en Europe. Pour ce faire, la CCE doit également collaborer plus étroitement avec d'autres organisations et ONG internationales œuvrant dans le domaine du commerce et de l'environnement, comme l'OMC, l'OCDE, la CNUCED, l'ICTSD et autres. On favoriserait ainsi un meilleur accès à plus de renseignements et de données.

Les habitudes de consommation constituent une autre question qui, selon les spécialistes, a des effets très importants aussi bien sur le commerce que sur l'environnement. La CCE s'emploie d'ores et déjà à promouvoir de nouvelles habitudes de consommation écologique dans le cadre du Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord (NAGPI) et du projet d'écologisation du commerce en Amérique du Nord, qui fait la promotion du café d'ombre et la culture durable de palmiers. Ces initiatives ont permis d'améliorer la sensibilisation et de créer une conception nord-américaine dans laquelle les consommateurs prennent de plus en plus conscience que leur pouvoir d'achat peut avoir un effet bénéfique sur la société. Selon certains spécialistes, les travaux de la CCE sur l'approvisionnement écologique pourraient être complétés par des travaux sur la tarification des effets externes, les mesures d'incitation à la consommation écologique et l'évaluation de l'empreinte écologique des produits durant leur cycle de vie. La CCE pourrait également mener des études en vue de déterminer les meilleurs moyens d'internaliser les

coûts environnementaux; ces études pourraient porter sur des mesures d'établissement du prix, des incitatifs ou encore les effets néfastes des subventions.

Les habitats et la biodiversité, à propos desquels la CCE a déjà acquis une certaine expertise, sont également jugés importants par un certain nombre de spécialistes, en particulier ceux qui affirment que le lien entre le commerce et la biodiversité n'a pas été suffisamment étudié. De nombreux spécialistes estiment qu'il existe des liens évidents et marqués entre le commerce et le stress imposé aux écosystèmes ou l'appauvrissement des ressources naturelles, et qu'il faudrait mieux surveiller et documenter ces liens. Certains proposent la création d'un indice de vulnérabilité au commerce pour certaines ressources naturelles fragiles.

Par ailleurs, outre le commerce, les changements climatiques ont un impact sur les habitats et la biodiversité. Selon les spécialistes, la CCE devrait faire le suivi de ces changements dans le but de faciliter l'élaboration de stratégies d'adaptation et d'atténuation. Elle devrait également s'intéresser aux écorégions transfrontalières et aux aires protégées, qui suscitent un intérêt multilatéral. Enfin, les participants à la table ronde ont également souligné la possibilité d'évaluer les services écosystémiques pour internaliser les coûts environnementaux, de définir des mécanismes financiers liés à la conservation et d'établir des partenariats avec le secteur privé et le monde des finances. De grandes entreprises œuvrent déjà dans le domaine des services écosystémiques et constituent donc un public cible pour la CCE.

L'eau est un autre élément mis de l'avant par les spécialistes, étant donné que le stress associé à sa rareté a déjà des répercussions dans plusieurs régions d'Amérique du Nord et que celles-ci pourraient être exacerbées par les changements climatiques. Selon d'autres spécialistes, le commerce de l'eau et l'approvisionnement en eau, ainsi que le commerce de produits dont la fabrication nécessite beaucoup d'eau (« eau virtuelle »), vont demeurer des enjeux dans le dossier nord-américain des liens entre commerce et environnement au cours de la prochaine décennie. Les possibilités d'améliorer l'efficacité des technologies liées au cycle de l'utilisation de l'eau par les êtres humains (extraction, traitement, distribution, récupération, élimination ou recyclage) pourraient intéresser de nombreux intervenants.

Plusieurs spécialistes considèrent **l'agriculture et l'alimentation** comme des enjeux clés pour la CCE, étant donné que l'agriculture demeure un secteur économique important dans les trois pays, et une activité étroitement liée au commerce, à l'utilisation des terres, à la rareté de l'eau et à la pauvreté. Même s'ils sont peu nombreux à avoir analysé cette question, ils semblent s'entendre

pour dire que, compte tenu de l'expérience passée de la CCE, cet enjeu va demeurer d'actualité au cours de la prochaine décennie.

Enfin, selon de nombreux spécialistes, la CCE devrait affecter davantage de ressources à la production d'une évaluation détaillée de l'état de l'environnement en Amérique du Nord. Ces spécialistes sont d'avis que, même si la CCE a réuni de nombreuses données au cours de la dernière décennie, ces données ne permettent pas aux dirigeants et au grand public d'avoir une idée précise de l'état de l'environnement dans les trois pays signataires de l'ALÉNA. En compilant des données et en analysant les tendances d'évolution de l'environnement, la CCE pourrait plus facilement isoler les principaux enjeux et problèmes qui nécessitent une étude plus poussée ou la prise de mesures immédiates par les Parties. La CCE pourrait également aider les dirigeants à écologiser le commerce en Amérique du Nord.

Bon nombre de spécialistes pensent que la CCE pourrait solliciter davantage le secteur privé et appuyer les efforts visant l'élaboration de politiques axées sur la **responsabilité sociale des entreprises**. D'autres pensent que les actionnaires pourraient apporter une contribution croissante, puisqu'ils ont le pouvoir d'influer sur les politiques environnementales des entreprises. Enfin, plusieurs spécialistes considèrent les **transports** comme un volet essentiel des politiques commerciales, climatiques et énergétiques.

IV. OBTENIR LA PARTICIPATION DES INTERVENANTS CLÉS ET ÉCLAIRER LES POLITIQUES AU COURS DE LA PROCHAINE DÉCENNIE

L'intensification de l'intégration économique de l'Amérique du Nord, les nouveaux moteurs de l'évolution des liens entre commerce et environnement et l'apparition de nouveaux enjeux comme le changement climatique et les problèmes énergétiques placent les travaux de la CCE dans un nouveau contexte. Selon certains des spécialistes interviewés, pour conserver un rôle de chef de file et confirmer son expertise dans les domaines du commerce, de l'économie et de l'environnement, la CCE doit jouer davantage le rôle de carrefour régional d'information sur les enjeux liés au commerce et à l'environnement, et devenir une plateforme qui stimulera la participation des intervenants nord-américains clés. En outre, la CCE devrait continuer de s'appuyer sur la structure institutionnelle trilatérale unique que lui confère l'ANACDE pour aider les responsables des pays nord-américains à prendre des décisions éclairées. De nombreuses stratégies et approches peuvent appuyer ces objectifs. La présente section analyse la façon dont la CCE peut éclairer les

politiques, offrir une valeur ajoutée au processus d'intégration économique et environnementale de l'Amérique du Nord et, en fin de compte, mesurer son propre succès.

Depuis la création de la CCE, un de ses rôles principaux est la **production et la diffusion de connaissances et d'information**. La CCE est reconnue pour ses études de qualité supérieure, et pour l'information spécialisée qu'elle communique à propos des enjeux liés au commerce et à l'environnement en Amérique du Nord. Elle a établi des méthodes très élaborées et utiles pour évaluer les effets environnementaux du commerce, tout en recueillant et en diffusant de l'information à propos de nombreux sujets. Toutefois, l'organisation a de la difficulté à diffuser cette information en dehors des cercles spécialisés. Son défi demeure la multiplication de ses activités de sensibilisation et du nombre d'intervenants qui collaborent avec elle. Le grand public et la société civile ne sont pas suffisamment informés à propos des travaux de la CCE et de l'accessibilité de l'information relative aux enjeux liés à l'environnement et au commerce. En outre, selon certains spécialistes, les documents, constatations et recommandations de la CCE devraient être transmis plus efficacement aux responsables du commerce.

Une diffusion plus efficace de ses travaux permettrait à la CCE d'améliorer sa capacité d'influer sur les politiques des gouvernements et du secteur privé. De nombreuses stratégies pourraient être définies à cette fin. Les participants à la table ronde en ont donné quelques exemples. La CCE pourrait entre autres se doter d'un plan de communication officiel dans lequel elle définirait des objectifs sectoriels clairs, ou établir une collaboration plus étroite avec les intervenants clés. Les conclusions des symposiums et les rapports connexes pourraient être synthétisés pour présenter les conclusions essentielles ou faire l'objet de résumés destinés à des secteurs précis, puis envoyés aux organisations partenaires qui les diffuseraient au sein de leurs réseaux. Pour que l'information se rende aux décideurs, la CCE pourrait également rédiger de brèves notes d'information et des communiqués de presse dans lesquels elle recommanderait l'adoption de mesures claires en rapport avec les priorités nationales de l'heure.

Favoriser la participation des intervenants clés a toujours été une autre mission importante de la CCE, et l'un de ses points forts. Le fait qu'elle soit un organe intergouvernemental lui a permis de solliciter la participation de responsables des trois Parties à l'ALÉNA, tout en établissant des liens solides avec le public, par le biais du Comité consultatif public mixte (CCPM). Il faut qu'elle élabore et mette en œuvre des approches de communication ciblée et de meilleures stratégies de réseautage avec les principaux intervenants sectoriels, ce qui lui permettrait de mieux sensibiliser les personnes clés.

Compte tenu de la portée de plus en plus grande des enjeux liés au commerce et à l'environnement, sur les plans géographique et sectoriel, et de la nécessité d'obtenir la participation de nouveaux intervenants—notamment le secteur privé—certains spécialistes pensent que la CCE pourrait maximiser l'utilisation de ses ressources limitées en cherchant systématiquement à travailler en collaboration avec quatre groupes clés : représentants gouvernementaux et organismes intergouvernementaux, secteur privé et associations industrielles, ONG et société civile, enfin réseaux de chercheurs. Dans chaque cas, une diffusion plus efficace de l'information, l'établissement de nouveaux partenariats et une participation active pourraient améliorer la capacité et l'influence de la CCE. Pareille approche permettrait à la Commission de jouer un rôle de catalyseur et d'accroître l'impact de ses programmes. Les spécialistes pensent en outre que de tels partenariats pourraient aider à dépolitiser les initiatives de la CCE en les intégrant à des cadres plus vastes qui incluent divers intervenants, ce qui les rendrait du coup plus efficaces.

Éclairer et orienter les politiques : voilà un autre rôle crucial que joue la CCE, et un des domaines clés dans lesquels elle doit créer une valeur ajoutée. Par « politiques », on entend le résultat des processus complexes d'établissements de priorités politiques et de prise de décisions, entre autres choses. La CCE doit améliorer sa capacité d'éclairer ces processus tant du côté de la demande (priorités et programmes) que du côté de l'offre (options stratégiques).

En règle générale, les spécialistes pensent que les travaux de la CCE ont peu d'incidence sur les politiques adoptées dans les trois pays³. Cette situation est principalement imputable à des facteurs institutionnels, liés aux processus d'élaboration des politiques en place dans les trois pays. En outre, les spécialistes n'ont pas l'impression que la CCE entretient des liens étroits/établit des réseaux avec les fonctionnaires des trois pays. Dans pareil contexte, il est difficile de recommander des politiques. Selon les spécialistes, la CCE s'acquitte de son mandat, qui consiste à documenter les effets de l'ALÉNA sur l'environnement, mais l'information ne se rend pas jusqu'aux décideurs de haut niveau. Les recommandations de la CCE sont examinées par des responsables de l'environnement ou des spécialistes du commerce moins expérimentés, et ne sont pas transmises aux hauts fonctionnaires dans un format approprié et avec un contenu pertinent.

⁴ À la page 18, l'examen décennal de la CCE précise que « la CCE a sensibilisé les artisans des politiques et a contribué à faire progresser les dossiers dans plusieurs domaines », par exemple les rejets de polluants, la santé des enfants et l'environnement, la gestion rationnelle des produits chimiques, la biodiversité et les rapports établis en vertu de l'article 13.

La CCE devrait donc chercher à communiquer davantage avec les principaux responsables de politiques/décideurs, et établir des réseaux proactifs avec les représentants gouvernementaux de chaque pays. Les spécialistes pensent que la CCE profiterait de l'établissement de nouveaux forums de discussion, officiels et informels, à l'échelle fédérale et étatique/provinciale. Selon eux, des partenariats informels entre intervenants peuvent également avoir un impact important sur l'environnement nord-américain. De plus, l'établissement de liens plus étroits à l'échelle étatique/provinciale, où la plupart des politiques environnementales sont élaborées, pourrait aider la CCE à se positionner comme un acteur favorisant la compatibilité des politiques environnementales.

Par ailleurs, pour pouvoir influencer sur les politiques, la CCE devra s'efforcer de mieux sensibiliser les intervenants aux principaux processus qui sont à l'origine de l'intégration économique nord-américaine en lien avec l'environnement. La **Commission du libre-échange** (CLÉ) établie en vertu de l'ALÉNA et le **Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité** (PNASP) comptent parmi les principales tribunes trilatérales susceptibles de profiter de l'expertise de la CCE, car elles examinent déjà de nombreux enjeux liés au commerce et à l'environnement. Étant donné que les spécialistes ne savaient pas ce que la CCE avait accompli dans le passé dans le cadre de sa collaboration avec la CLÉ, ils lui ont recommandé de collaborer de façon plus proactive avec la CLÉ, comme le prévoit le paragraphe 10.6 de l'ANACDE. Le récent intérêt (sans précédent) exprimé par la CLÉ pour la collaboration avec la CCE sur la question de la compétitivité et des produits électroniques grand public est de bon augure pour le resserrement des liens entre les deux entités pour la décennie à venir.

Les spécialistes pensent également que la CCE devrait établir de nouveaux liens avec le PNASP et présenter aux responsables des rapports sur les enjeux qui ont un rapport avec ses travaux. Ils croient que la CCE devrait aider davantage les ministères du Commerce à gérer les problèmes liés à l'environnement que soulèvent les politiques commerciales, y compris hors du cadre de l'ALÉNA. L'agriculture, l'énergie, les espèces envahissantes, le commerce des services, les règles d'investissement et les transports font partie des problèmes liés au commerce pour l'étude desquels la CCE pourrait apporter une valeur ajoutée. Plusieurs spécialistes pensent que la coopération technique à propos des normes environnementales doit être étudiée de plus près et faire l'objet de suggestions. D'autres spécialistes pensent que la CCE devrait solliciter l'aide d'un plus grand nombre de fonctionnaires travaillant ailleurs que dans les ministères du Commerce et de l'Environnement, par exemple des représentants des ministères des Transports, de l'Énergie ou de l'Agriculture.

L'expertise accumulée par la CCE peut éclairer l'élaboration de politiques, les négociations commerciales et les évaluations environnementales effectuées dans le contexte des échanges commerciaux et de l'élaboration de politiques

sectorielles, en vue d'améliorer la situation sur le plan économique et environnemental.

Selon la majorité des spécialistes, la CCE doit également axer davantage ses travaux sur les politiques et les résultats, c'est-à-dire qu'elle doit orienter ses programmes de travail vers les secteurs qui sont importants pour la CLÉ et les ministres du Commerce. La CCE doit également se concentrer sur la formulation de recommandations concrètes à l'intention des Parties à l'ALÉNA d'une manière qui réponde à leurs besoins. Il est possible d'élaborer des politiques qui seront profitables à l'économie, au commerce et à l'environnement des trois si leurs responsables sont suffisamment éclairés. La CCE doit expliquer plus clairement les liens entre le commerce et l'environnement, et proposer des politiques qui améliorent la compétitivité commerciale et sont propices à un environnement nord-américain plus sain. Elle devrait par ailleurs s'efforcer d'intégrer aux politiques commerciales davantage d'enjeux environnementaux détaillés et de concepts associés au développement durable. Mais surtout, la CCE doit élaborer des méthodes d'évaluation de l'incidence qu'elle a sur les politiques adoptées, et mesurer son rôle dans l'adoption de nouvelles politiques, normes ou lois, ou de nouveaux règlements.

Presque tous les spécialistes consultés ont insisté sur la nécessité pour la CCE de solliciter la participation du secteur privé, notamment des dirigeants d'entreprises et des chercheurs œuvrant au sein des entreprises. Compte tenu du fait que le commerce entre entreprises représente plus de 40 pour cent du commerce mondial, les politiques du secteur privé ont une grande incidence sur les questions liées au commerce et à l'environnement. En collaborant avec les intervenants du secteur privé, on pourrait plus facilement déterminer les pratiques exemplaires et proposer des mesures incitatives et des stratégies de promotion de la participation plus efficaces. Le meilleur moyen d'obtenir la participation des entreprises consisterait à définir des stratégies et des outils qui, à terme, leur apporteraient des avantages. Par exemple, en faisant davantage connaître les tendances internationales en matière de normes environnementales, on pourrait encourager les entreprises à demeurer à l'avant-garde, améliorer la prévisibilité commerciale, réduire les risques et accroître la compétitivité, tout en favorisant l'adoption de technologies plus écologiques.

Les participants à la table ronde ont discuté de nombreuses façons de promouvoir la participation du secteur privé. Par exemple, la CCE pourrait produire un rapport des pratiques exemplaires observées dans les trois pays, qui regrouperait les meilleures politiques et les meilleures pratiques de gestion

organisationnelles et proposerait des façons de les mettre en œuvre. La CCE pourrait également créer un prix annuel qui serait décerné aux entreprises socialement responsables, et ce, dans diverses catégories, comme la responsabilité sociale d'entreprise, les méthodes d'évaluation des projets environnementaux, les analyses du cycle de vie des produits, les critères d'achat, etc. De telles initiatives aideraient à faire connaître la CCE auprès du secteur privé.

À long terme, une participation accrue du secteur privé pourrait mener à l'établissement de stratégies et de conclusions davantage axées sur les résultats, qui permettraient à la CCE d'avoir un plus grand impact et aideraient à atteindre les objectifs énoncés dans l'ANACDE. En se posant comme intermédiaire entre les décideurs politiques et les entreprises, la CCE pourrait également jouer un rôle clé dans l'établissement de solutions qui permettraient d'améliorer les politiques des gouvernements et des entreprises en Amérique du Nord. Certains spécialistes ont cependant dit que, dans ses efforts visant à obtenir la participation du secteur privé, la CCE devra veiller à ne pas donner trop de place aux préoccupations et aux intérêts de ce secteur dans son programme de travail.

Compte tenu des ressources humaines et financières limitées de la CCE et de l'ampleur de la tâche, de nombreux spécialistes pensent que la Commission pourrait s'associer à d'autres organisations de recherche, notamment dans le milieu universitaire. En ciblant les établissements qui travaillent sur des questions qui l'intéressent, et en créant des liens mutuellement favorables avec des chercheurs, des facultés et des universités, la CCE pourrait se positionner plus efficacement comme centre de liaison pour les questions liées à l'environnement et au commerce dans le milieu universitaire.

De plus, la CCE doit établir une plus grande collaboration avec les spécialistes des connaissances, les scientifiques et les groupes de professionnels comme les ingénieurs, les architectes et les professionnels de la santé publique. La CCE doit améliorer son processus d'examen scientifique par les pairs de manière à garantir la qualité de ses travaux. Par exemple, on pourrait mettre sur pied un comité scientifique qui examinerait et compléterait les études faites par la CCE jusqu'à maintenant, ce qui fournirait une base solide pour les prochaines études. La CCE pourrait profiter de l'occasion pour augmenter le nombre de chercheurs qui travaillent dans les domaines du commerce et de l'environnement.

Enfin, et c'est un élément important, les liens entre la CCE et la société civile ont toujours été une des forces de la Commission. Certains spécialistes pensent que la CCE pourrait créer des liens similaires avec des ONG sociales. Les

alliances entre des ONG sociales et environnementales offrent un bassin intéressant à exploiter, puisque ces deux groupes se soutiennent mutuellement et peuvent avoir une plus grande influence sur certains enjeux. Des spécialistes suggèrent également d'obtenir la participation de grandes organisations-cadres nationales et de « réseaux d'intervenants », et de leur communiquer de l'information. En s'associant à de tels réseaux, la CCE multiplierait ses occasions de réseautage et de sensibilisation.

V. DÉFINIR LE CRÉNEAU DE LA CCE : UNE APPROCHE FONDÉE SUR DES CRITÈRES ET DES OBJECTIFS

Le nombre de questions environnementales liées au commerce auxquelles il faut accorder une plus grande attention est trop important pour que la CCE les examine tous de front. Par ailleurs, la portée de certaines de ces questions, comme les changements climatiques, est tellement grande que la majorité des spécialistes estiment qu'il faut cibler un plus petit nombre de questions et des secteurs plus précis. **Pour ce faire**, on propose à la CCE d'utiliser des critères préétablis qui tiennent compte des forces de la Commission et sont spécifiquement adaptés à ses objectifs stratégiques et à ses publics cibles; ces critères serviront à orienter les priorités futures de la Commission.

Les principaux objectifs stratégiques qui ont été mentionnés lors de la table ronde sont les suivants :

- Diffusion plus efficace d'un plus grand nombre de documents d'information produits par la CCE; tous les groupes d'intérêts devraient être visés : dirigeants, chercheurs universitaires, secteur privé et société civile;
- Formulation de recommandations davantage axées sur les politiques, dans le contexte de la coopération trilatérale;
- Contribution à l'écologisation du commerce en Amérique du Nord et à l'application des lois environnementales dans les trois pays;
- Création de partenariats avec des entités externes et plus grande participation des intervenants clés.

Dans chaque cas, il faut cibler les décideurs, les universitaires, le secteur privé ou les ONG et la société civile. Pour chaque public cible, il faudra définir une stratégie spécifique en fonction d'un ensemble d'objectifs prédéterminés.

Selon de nombreux spécialistes, dans sa démarche visant à définir son créneau, la CCE pourrait adopter une approche régionale, axée sur le renforcement de la communauté nord-américaine. La détermination des secteurs où les trois pays ont des intérêts communs pourrait faciliter la tâche. Selon certains spécialistes, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets offrent des possibilités à la CCE.

Outre cette orientation régionale, plusieurs spécialistes ont fait valoir la nécessité pour la CCE d'examiner les enjeux relatifs au commerce et à l'environnement dans un contexte mondial, surtout compte tenu de leur impact sur la compétitivité, les habitudes de consommation et les modèles de production à l'échelle mondiale. Par exemple, la CCE pourrait éclairer davantage les décideurs au sujet de l'intégration de dispositions « écologiques » aux accords bilatéraux ou multilatéraux entre les Parties à l'ALÉNA et d'autres pays, afin d'écologiser le commerce. La CCE pourrait également trouver des façons d'encourager les trois pays à adopter des lois obligeant le secteur privé à se doter de politiques sur la responsabilité sociale des entreprises dans les pays en développement. La Commission aiderait ainsi les signataires de l'ALÉNA à exercer une influence positive sur le reste du monde.

À cet égard, certains spécialistes pensent que l'expertise accumulée de la CCE serait très utile à d'autres régions qui connaissent une intégration économique, par exemple la zone de libre-échange de l'Amérique centrale et Mercosur. Le commerce avec ces régions leur permettrait d'effectuer une transition graduelle vers une plus grande intégration économique sans effets néfastes sur l'environnement; on créerait par ailleurs du même coup des règles de commerce international plus équitables.

Des spécialistes pensent qu'il faudrait établir un ensemble de critères sur la base de ces objectifs stratégiques et priorités géographiques. Des critères ont été proposés lors de la discussion afin d'aider à définir le créneau de la CCE. Les priorités de la CCE doivent :

- correspondre à des priorités stratégiques des trois pays;
- contribuer activement à la création d'une communauté nord-américaine;
- refléter une perspective globale pour procurer un avantage de chef de file;
- refléter le consensus et les priorités des dirigeants nord-américains.

Selon certains spécialistes, l'application de ces critères à la question des changements climatiques pourrait être la priorité absolue de la CCE. À cet égard, un expert a dit que la CCE pourrait faciliter la création d'un consensus nord-américain relativement au régime post-Kyoto, de manière à permettre

aux trois pays de prendre de nouveaux engagements communs, comme l'a fait l'Europe en 1992. D'autres sujets, comme l'énergie, la biodiversité, la santé humaine et l'eau pourraient également être visés par de tels critères.

Une discussion fondée sur des objectifs, des publics cibles et des critères stratégiques établit une approche productive, structurée qui permettra de définir et d'analyser le créneau de la CCE. Il faudra peaufiner cette approche et formuler un ensemble de recommandations.

CONCLUSION

Ces dix dernières années, la CCE a permis de mieux faire comprendre les enjeux liés au commerce et à l'environnement, et de faire participer les gouvernements, la société civile, les universitaires et les intervenants du secteur privé à un dialogue constructif à propos de l'ALÉNA et de ses effets sur l'environnement nord-américain. Elle possède désormais une excellente crédibilité dans le domaine du commerce et de l'environnement.

Toutefois, un des principaux enseignements tirés des quatorze dernières années est le suivant : la CCE a de la difficulté à influencer sur les politiques adoptées en Amérique du Nord. Elle formulé d'excellentes recommandations portant sur les politiques, mais n'a pas réussi à les faire mettre en pratique. Cela est symptomatique d'un soutien politique fluctuant et d'une démobilisation graduelle des collaborateurs de la CCE, à mesure que les problèmes liés au commerce et à l'environnement sont devenus moins controversés.

La CCE doit relever plusieurs défis, imputables à un contexte en pleine évolution, aux nouveaux moteurs du changement et à une série d'enjeux qui évoluent eux aussi. L'intégration économique plus marquée de l'Amérique du Nord, le leadership accru exercé par le secteur privé, un changement climatique et des politiques énergétiques qui évoluent rapidement, et le développement de nouveaux liens commerciaux avec l'Inde et la Chine ne sont que quelques-uns des éléments qui font changer l'environnement dans lequel travaille la CCE.

Malgré le fait que le contexte et les défis à relever soient différents, la CCE doit encore évaluer les effets environnementaux du commerce et influencer sur l'élaboration des politiques. Pour que ses activités demeurent pertinentes et utiles pour les Parties, la CCE doit adapter son secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce aux nouveaux enjeux, afin de définir son créneau et d'améliorer sa capacité à influencer sur les politiques et les processus décisionnels, et de démontrer ainsi clairement comment elle peut générer des résultats au chapitre du commerce et de l'environnement en

Amérique du Nord. Le présent rapport résume les principales constatations issues d'une série d'entrevues et d'une table ronde qui a réuni des spécialistes à Phoenix, en Arizona, le 24 avril 2008. Leurs discussions ont porté sur les trois questions clés suivantes :

1. À quels enjeux la CCE devrait-elle accorder la priorité? Quel est le meilleur moyen d'analyser ces enjeux?
2. Qui sont les principaux intervenants auxquels la CCE devrait s'associer, et comment devrait-elle procéder? Devrait-elle former de nouveaux partenariats?
3. Quel est le meilleur moyen pour la CCE de produire des documents axés sur les résultats et les politiques, qui influenceront sur les politiques commerciales et environnementales, et sur d'autres politiques sectorielles? Devrait-elle jouer un rôle dans le cadre d'autres processus d'intégration nord-américains?

Ces trois questions ont été étudiées dans le contexte d'une seule question, plus globale : comment la CCE peut-elle trouver son créneau, préserver la pertinence de ses activités et offrir une valeur ajoutée dans le cadre de l'intégration nord-américaine au cours de la décennie à venir?

Les discussions qui ont eu lieu lors de la table ronde et des entrevues ont fourni des éléments de réponse. Il faudra poursuivre le travail pour aller encore plus loin et formuler des recommandations concrètes à la CCE. Plusieurs spécialistes se sont montrés intéressés à poursuivre la réflexion en se réunissant à nouveau dans le contexte du 15^e anniversaire de création de la CCE. Si on donne suite à cette idée, les travaux apporteront une importante contribution au processus.

Bibliographie

CCE. *Les effets environnementaux du libre-échange. Documents de recherche présentés à l'occasion du Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce*, Montréal, CCE, 2002.

CCE. *Le commerce et l'environnement en Amérique du Nord – Troisième Symposium nord-américain sur l'évaluation des effets environnementaux du commerce : Les investissements, la croissance et l'environnement*, Montréal, CCE, 2005.

CCE. *Plan opérationnel de la Commission de coopération environnementale pour 2006-2008*, Montréal, CCE, 2008.

Comité d'examen indépendant de l'ANACDE. *Examen quadriennal de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement : Rapport du Comité d'examen indépendant*, Montréal, CCE, 1998.

Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE. *Dix ans de coopération environnementale en Amérique du Nord : Rapport du Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE au Conseil de la Commission de coopération environnementale*, Montréal, CCE, 2004.

Environnement Canada. *Évaluation de la participation du Canada à la Commission de coopération environnementale (CCE)*.

ANNEXE I : LISTE DES SPÉCIALISTES INTERVIEWÉS

Hussein Abaza*

Chef
Direction Économie et
commerce,
Division Technologie, Industrie et
Économie
Programme des Nations Unies
pour l'environnement

Gustavo Alanis Ortega

Président
Centro Mexicano de Derecho
Ambiental (CEMDA)

Dale Andrew*

Chef, Division des liens avec les
politiques commerciales et des
services
Direction des échanges et de
l'agriculture, OCDE

Johannes Bernabe*

Conseiller principal
Trade in Services and Labour
Mobility
Dispute Settlement and Legal
Aspects of International Trade
International Centre for Trade
and Sustainable Development
(ICTSD)

Greg Block*

Vice-président
Programmes de conservation
Wild Salmon Center

Chantal Line Carpentier*

Agente du développement
durable
ONU — Département des
affaires économiques et sociales

Ancienne gestionnaire de
programme
Environnement, économie et
commerce

Commission de coopération
environnementale

Adriana Nelly Correa Sandoval

Directrice
Cátedra Andrés Marcelo Sada en
Conservación y Desarrollo
Sostenible
Professeure chercheuse,
Centro de Calidad Ambiental
ITESM Campus Monterrey

Brad Gentry

Directeur
Center for Business and the
Environment, Yale University
Conférencier principal et titulaire
d'une bourse de recherche
Yale School of Forestry and
Environmental Studies

Irene Henriques*

Professeure agrégée
Schulich School of Business
York University

Roland Hosein

Membre du conseil
Manufacturiers et Exportateurs
du Canada

Clive George

Associé de recherche principal
Institute for Development Policy
and Management

Veena Jha

Professeure invitée
Warwick University

Colin Kirkpatrick

Professeur Hallsworth
d'économie du développement
Directeur
Impact Assessment Research
Centre
Institute for Development Policy

DOCUMENT DE DISCUSSION – ÉBAUCHE

Management School of
Environment and Development
Humanities

John Kirton*
Directeur, G8 Research Group
Associé de recherche, Centre for
International Studies
Munk Centre
Université de Toronto

Howard Mann
Conseiller juridique spécialiste
du droit international
Institut international du
développement durable

Katia Opalka
Ancienne conseillère juridique
Unité des communications sur
les questions d'application
Commission de coopération
environnementale

Umberto de Pretto
Secrétaire général adjoint
Union internationale des
transports routiers

Carlos Sandoval*
Président
Consejo Nacional de Industriales
Ecologistas, A.C. (CONIECO)

Claudia Schatan*
Agente des affaires économiques
CEPALC, bureaux régionaux du
Mexique

Benjamin Simmons
Conseiller juridique
Direction Économie et commerce
Programme des Nations Unies
pour l'environnement

Robert Slater
Professeur auxiliaire, politiques
environnementales
Université Carleton
Président, Coleman Bright and
Associates

Blanca Torres*
Professeure
El Colegio de México
Centro de Estudios
Internacionales

Scott Vaughan
Membre
Centre international Unisféra
Ancien gestionnaire de
programme, Environnement,
économie et commerce
Commission de coopération
environnementale

Jacob Werksman
Directeur de programme
Institutions et gouvernance
World Resources Institute

*Spécialistes qui ont participé à
la table ronde

ANNEXE II : QUESTIONS POSÉES AUX SPÉCIALISTES

- 1) En quoi les liens entre le commerce et l'environnement en Amérique du Nord ont-ils changé depuis l'entrée en vigueur de l'ANACDE, en 1994?
 - a. Quels ont été les moteurs de ce changement?
 - b. En quoi ces éléments ont-ils modifié notre compréhension du lien entre commerce et environnement?
 - c. En quoi la mise en œuvre de l'ANACDE – et donc les travaux de la CCE – ont-ils influé sur ces changements?

- 2) Quels seront les moteurs du changement dans le domaine du commerce et de l'environnement au cours de la prochaine décennie?
 - a. En quoi vont-ils influencer sur les travaux de la CCE relatifs aux enjeux liés au commerce et à l'environnement?

- 3) Quelle importance les éléments suivants vont-ils avoir pour l'établissement des priorités en matière de commerce et d'environnement, et l'évaluation de l'impact environnemental du commerce en Amérique du Nord au cours des dix prochaines années? (sur une échelle de 1 à 10)
 - a. Énergie
 - b. Changement climatique et commerce du carbone
 - c. Agriculture et alimentation
 - d. Habitats et biodiversité
 - e. Espèces envahissantes
 - f. Commerce des services
 - g. Transports
 - h. Refuges pour pollueurs
 - i. Obstacles environnementaux au commerce
 - j. Importations non conformes
 - k. Technologies propres
 - l. Sécurité et gestion des frontières
 - m. Gestion des substances chimiques
 - n. Commerce transfrontalier des matières dangereuses
 - o. Coopération technique à propos des normes et règlements environnementaux
 - p. Règles d'investissement
 - q. Compétitivité et environnement
 - r. Habitudes de consommation
 - s. Modèles de production
 - t. Prix des ressources naturelles
 - u. Responsabilité sociale des entreprises
 - v. Autres (préciser) _____

DOCUMENT DE DISCUSSION – ÉBAUCHE

- 4) Quels sont les trois enjeux que la CCE devrait analyser dans le cadre de ses travaux visant à comprendre les liens entre l'intégration économique et l'environnement au cours des dix prochaines années?
 - a. Pourquoi ces enjeux sont-ils importants?
 - b. Quel est le meilleur moyen pour la CCE d'analyser ces enjeux?
 - c. Quel est le meilleur moyen pour la CCE d'influer sur les politiques et les processus décisionnels du secteur privé en Amérique du Nord?
- 5) De quelle façon les résultats des travaux de la CCE sur les effets environnementaux de l'intégration économique et commerciale peuvent-ils le mieux éclairer et orienter les responsables des politiques et les décideurs nord-américains?
 - a. Faudrait-il adopter de nouvelles stratégies? Si oui, lesquelles?
 - b. La CCE peut-elle donner des conseils pertinents aux responsables des politiques des secteurs public et privé? De quelle façon?
- 6) Comment la CCE devrait-elle mesurer son succès au cours des dix prochaines années?
- 7) L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement stipule que la CCE a pour mandat de coopérer avec la Commission de libre-échange créée par l'ALÉNA, en vue d'atteindre les objectifs environnementaux énoncés dans l'Accord, notamment d'aider la CLE pour ce qui est des questions touchant l'environnement.
 - a. À propos de quels enjeux pensez-vous que la coopération et/ou l'aide ont été efficaces?
 - b. À propos de quels enjeux pensez-vous que la coopération et/ou l'aide devraient être développées davantage?
- 8) En marge du prochain Symposium, le CCPM tiendra sa session ordinaire. Quelles questions/quels enjeux devraient être abordés durant la table ronde de spécialistes/la session publique?